

Ce document apporte des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FIDEAS SMART FOR CLIMATE ACTIONS EURO ZONE (ci-après le « Fonds »)

CODE ISIN Part I : FR0013369824

Ce fonds est géré par Fideas Capital

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le Fonds est classifié : OPCVM « Actions des Pays de la Zone Euro »

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à l'indice EURO STOXX Net Total Return (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée, tout en participant à la lutte contre le réchauffement climatique par la prise en compte d'une notation « carbone » des sociétés et la diminution de l'intensité carbone du portefeuille. Son univers d'investissement est constitué des actions d'entreprises de grande et moyenne capitalisation des pays développés de la zone euro. Le portefeuille vise l'amélioration du ratio rendement / risque par rapport à celui de l'indice EURO STOXX Net Total Return (dividendes nets réinvestis) exprimé en euro.

En premier lieu, la stratégie repose sur une allocation du portefeuille sur plusieurs paniers d'instruments financiers visant chacun à représenter un facteur de performance, dite Multi-facteur ou Multi Smart Beta. Le panier « Value » par exemple, visera la sélection des titres perçus comme les moins chèrement valorisés ou encore le panier Taille sera composé de plus petites valeurs. La société de gestion mettra en œuvre une variété de facteurs et déterminera la pondération à appliquer entre eux pour atteindre son objectif de gestion.

En second lieu, le fonds cherche à participer à la lutte contre le réchauffement climatique dû à l'émission de gaz à effet de serre et à favoriser la transition énergétique. La société de gestion met en œuvre une réallocation applicable à chacun des paniers dans l'objectif d'abaisser d'au moins 20%, au sein du portefeuille, l'intensité des émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre. Elle cherche également à privilégier les sociétés en phase de réduction de leurs émissions. A cette fin, la société de gestion met en place une notation carbone des émetteurs sélectionnés ou sélectionnables. La notation des sociétés est essentiellement fondée sur le ratio entre les émissions (en tonnes d'équivalent CO²) et le chiffre d'affaires. Cet indicateur est calculé annuellement par rapport à un panel d'environ 1900 sociétés cotées. Il permet de comparer chaque société à l'univers des sociétés cotées dans les marchés développés (« best in universe ») et aux entreprises ayant une activité similaire (« best in class »). Les efforts de réduction de l'empreinte carbone sont pris en compte. L'OPC promet des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). L'OPC est soumis à un

risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

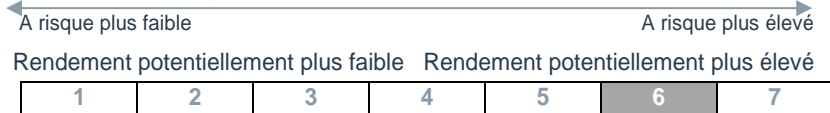
La société de gestion exploite dans cette démarche les données de Trucost. Le score carbone composite ainsi obtenu détermine si l'exposition est accrue, maintenue, réduite ou exclue totalement à l'échelle de chaque panier.

Dans le cadre de sa démarche d'Investissement Socialement Responsable, cette notation est complétée pour prendre en compte les piliers de l'Environnement, du Social et de la Gouvernance (ESG). Le score carbone est ajusté à la baisse en fonction de ces critères jusqu'à exclusion des sociétés ayant des notes significativement médiocres sur un ou plusieurs des piliers. Des normes éthiques complémentaires peuvent aussi conduire à la mise sous surveillance, voire à l'exclusion de certaines valeurs.

Le choix et la pondération des titres de chaque panier, la réallocation d'abaissement de l'intensité carbone et basée sur les critères ESG seront renouvelés trimestriellement. Le Fonds détiendra en permanence à hauteur de 75% minimum un portefeuille d'actions d'émetteurs dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro. Le Fonds pourra investir jusqu'à 25% dans des titres de créance d'émetteurs souverains ou privés originaires de pays membres de la zone euro, libellés en euro et de notation de crédit long terme égale ou supérieure à A- et pourra placer sa trésorerie dans des dépôts ou des titres de créance auprès de ces émetteurs. Le Fonds peut intervenir sur tous les instruments financiers à terme ou conditionnels simples, négociés sur des marchés réglementés français et étrangers en couverture ou en exposition en vue d'atteindre l'objectif du Fonds dans la limite de 10% de l'actif net. Le fonds n'aura pas recours à des instruments financiers qui intègrent un dérivé. Le Fonds peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA, de droit français, respectant les 4 critères de l'Art. R214-13 du Code Monétaire et Financier, qui pourront être gérés par la Société de Gestion ou une société liée, pour réaliser l'objectif de gestion ou gérer la trésorerie.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées auprès du Dépositaire, jusqu'à 12h00 chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (heure de Paris – CET / CEST), et exécutées sur la valeur liquidative de ce jour ouvré, calculée à J+1. Les parts du Fonds sont des parts de capitalisation et / ou distribution sur décision de la société de gestion.
Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans moins de 5 ans.

PROFIL DE RISQUES ET RENDEMENT



Pourquoi le Fonds est classé dans la catégorie 6 :

Le Fonds présente un niveau de risques élevé dû à sa stratégie d'exposition aux actions de la zone euro.

Risques importants pour le Fonds non pris en compte dans l'indicateur :

- Impact des instruments dérivés : le Fonds est exposé à ce risque lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.
- Non atteinte de l'objectif bas carbone : il n'est pas assuré que l'objectif d'abaissement de l'intensité carbone visé soit atteint.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. Le profil de risque n'est pas constant et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	3 %	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. Il peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	0.47%	Les frais courants se fondent sur l'exercice clos en décembre 2021 et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ces frais courants ne comprennent pas les commissions de performance affichées si dessous, le cas échéant, et les frais d'intermédiation.
----------------	-------	--

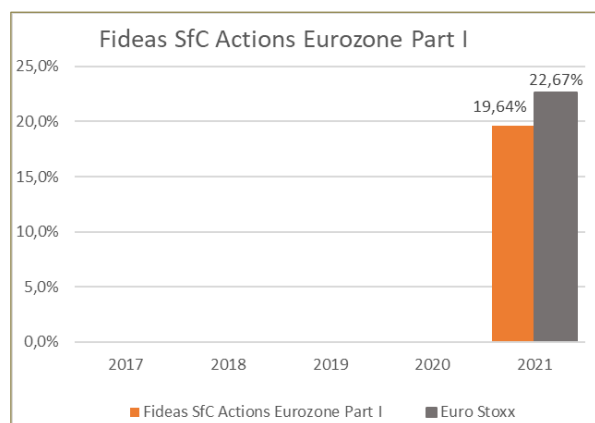
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance **15% de la surperformance nette de frais par rapport à l'Euro Stoxx Net Return sur une période de référence minimale de 3 ans** (acquise sur rachats intervenus au cours de la période de référence)

Commission de performance provisionnée ou prélevée au cours du dernier exercice 0.00%

Pour plus d'information, vous pouvez vous reporter à la section « frais et commission » du prospectus de ce Fonds, disponible à l'adresse suivante : www.fideas.fr.

PERFORMANCES PASSES



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Ce Fonds a été créé le 30/04/2020.

La devise de référence est l'euro (EUR).

La performance de l'indice de référence « EURO STOXX » est calculée dividendes et/ou coupons (nets) réinvestis

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire CACEIS Bank

Pour plus d'informations sur le Fonds, il est recommandé de se reporter au prospectus du Fonds.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques relatives à toutes les catégories de part et à la politique de rémunération sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Fideas Capital – 9, rue du château d'eau 75010 PARIS ou à l'adresse électronique suivante contact@fideas.fr

La responsabilité de FIDEAS CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Fiscalité Le Fonds est éligible aux Plan d'Epargne en Actions et peut servir de support de contrats d'assurance-vie. Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Les revenus ou plus-values liées à la détention de parts du Fonds peuvent être taxés selon le régime fiscal de chaque investisseur. En cas de doute, il est conseillé de s'adresser à un professionnel.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
FIDEAS CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 17/03/2022.